

## ***L'eupéanisation des politiques d'égalité***

### ***Transcription de la discussion avec Maxime Forest***

**Programme PRESAGE** : Les prochaines élections au Parlement européen ont lieu en juin 2024. C'est l'occasion de revenir sur le concept d'eupéanisation développé par des chercheuses et des chercheurs depuis les années 1990 au prisme des études sur le genre. Aujourd'hui nous rencontrons Maxime Forest, chercheur et enseignant à Sciences Po qui a écrit un chapitre sur l'eupéanisation dans un Manuel Routledge intitulé, en anglais, *Gender and European Union Politics* publié en 2021. Bonjour Maxime Forest.

**Maxime Forest** : Bonjour.

**PRESAGE** : Alors pour commencer est-ce que vous pourriez revenir sur ce concept d'eupéanisation : qu'est ce que ça veut dire et d'où ça vient ?

**Maxime Forest** : C'est assez simple. C'est que jusque effectivement au début des années 1990, on s'est intéressé, notamment en science politique, à la construction européenne, justement comme à une construction, un processus d'intégration : comment des États souverains faisaient monter vers le niveau communautaire des portions de leur souveraineté et s'accordaient pour les transférer à l'Europe sur un certain nombre de sujets. Donc en fait on s'est intéressé essentiellement à Bruxelles, à cette sphère européenne de politiques, de décideurs, d'administratifs, de fonctionnaires, et aux politiques qui étaient forgées. L'eupéanisation c'est l'inverse : c'est ce qui se passe quand, au bout d'un moment, l'Europe vous revient au niveau national comme un boomerang. C'est-à-dire, avec des politiques, avec des manières de faire, avec des financements, avec même des catégories de langage, des sujets de politiques publiques qui sont définis au niveau européen d'abord, notamment sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations, et seulement ensuite appropriés au niveau européen. Donc l'eupéanisation c'est : qu'est ce que l'Europe fait à ses États membres.

**PRESAGE** : Je pense qu'on aura l'occasion de donner en plus quelques exemples concrets au cours du podcast. On peut peut-être rappeler que la construction européenne elle s'est faite en plusieurs étapes : d'abord il y a six pays, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, qui ont signé le traité de Rome en 1957 qui a institué ce qui s'appelait à l'époque une Communauté économique européenne et puis petit à petit d'autres pays ont rejoint cette communauté, le traité de Maastricht en 1992 a fondé l'Union européenne, et ensuite d'autres pays, notamment d'Europe centrale et orientale, ont rejoint cette Union qui réunit aujourd'hui 27 États membres. Comment est-ce que les questions de genre elles ont été intégrées dans les politiques européennes au fil de ces étapes ?

**Maxime Forest** : Alors la première étape effectivement c'était le le traité de Rome. Le traité de Rome il comporte un article, l'article 119, qui est passé totalement inaperçu lors non seulement de la négociation du traité de Rome, mais au cours des deux décennies suivantes. Cet article il portait sur l'égalité salariale et l'égalité de traitement entre les salariés à raison du sexe. Sauf que, au milieu des années 1970, par l'action d'hôtesse de l'air de la compagnie nationale belge de l'époque, la Sabena, qui avait été débarquées à à peine 40 ans parce qu'elles étaient jugées trop âgées pour exercer ce métier, ont décidé

d'ester en justice, d'abord au niveau national en Belgique, puis par la grâce d'une avocate féministe bien inspirée auprès de la Cour de justice européenne pour signaler que il y avait un article qui disait que l'égalité de traitement, l'égalité salariale était garantie. La première conclusion qui a été fournie, c'est qu'il n'était pas prévu de mécanismes nationaux pour transférer cette disposition du traité fondateur de la Communauté européenne en droit national, et qu'il fallait donc s'assurer qu'il y en ait. Donc ça a été la première étape d'un processus assez long d'europeanisation des questions d'égalité, notamment dans l'emploi. Le saut suivant, celui que vous avez évoqué avec le traité de Maastricht 1992 c'est l'émergence d'un pilier social européen, c'est-à-dire que l'Europe ne se préoccupe plus simplement de concurrence libre et non faussée, de libre circulation des personnes et des biens comme l'avait fait jusqu'à présent, depuis le traité de Rome, mais elle se penche aussi sur la question des droits sociaux. Or, dans ce pilier social qui émerge en 1994, juste après le traité de Maastricht, il va y avoir tout un aspect genre, politiques d'égalité, qui va se développer à travers un concept qu'on appelle l'approche transversale de l'égalité *gender mainstreaming* en anglais et qui s'impose au milieu des années 1990 et qui consiste à intégrer cette perspective de l'égalité et du genre, des besoins notamment différenciés des individus, dans toute l'action publique de l'Union européenne qui, juste au même moment, est en train de s'étendre à de tous nouveaux domaines, y compris l'environnement par exemple.

**PRESAGE :** Et si on voulait donner des exemples peut-être de ...

**Maxime Forest :** De l'effet de ce *mainstreaming* ?

**PRESAGE :** Oui, et de comment on l'a intégré dans les politiques ?

**Maxime Forest :** Alors l'effet de ce *mainstreaming* il a été, il s'est beaucoup déployé au fil des financements. L'Union européenne est un grand financeur, elle devient l'Union européenne en 1992 avec le traité de Maastricht, elle est un grand financeur : des politiques d'équipement, des politiques sociales à travers le Fonds social européen, des politiques de rattrapage en matière de développement des régions par rapport à la moyenne européenne, ... Dans chacun de ces programmes de financement on a commencé à intégrer des conditions sur l'égalité. C'est-à-dire que pour pouvoir accéder à ces financements, il fallait montrer patte blanche, montrer que vous aviez un certain nombre de dispositifs en place, d'objectifs en la matière, et ça s'est répandu assez rapidement, ça a créé une demande, un besoin de compétences dans chacun des États membres, voire dans les régions, pour pouvoir accéder à ces fonds. Et c'est souvent l'acte de naissance - qui vient donc indirectement de l'Europe - des politiques d'égalité au niveau des États membres. Si je prends juste un exemple : la France. La France, on se souvient souvent que le départ de nos politiques d'égalité femmes-hommes c'est le ministère de plein droit, de plein exercice d'Yvette Roudy au début des années 1980 et notamment les lois égalité qu'elle avait fait porter devant le Parlement au début de la première mandature de François Mitterrand. En fait, c'était la transposition des premières directives européennes en matière d'égalité.

Donc effectivement, le dernier chapitre, enfin étape que vous évoquez, c'est le traité de Lisbonne en fait, qui vient parachever et adapter l'Europe à son élargissement qui a eu lieu entre 2004 et 2007, pendant lequel donc ça a été un vrai Big Bang, parce que jusque-là on avait des pays assez proches en matière de développement économique, d'expériences

historiques, et tout à coup on a des pays beaucoup plus diversifiés qui ont connu le socialisme d'État, des rapports, enfin notamment d'un traitement des questions d'égalité femmes-hommes différents, qui ont des niveaux d'avancement économique et social aussi différents, et donc faut s'adapter. Et ça va venir aussi clôturer une période de pré-adhésion de ces pays, entre la moitié des années 1990 et le milieu des années 2000, où la question de l'égalité va devenir un vrai sujet en matière de leur intégration européenne, puisque souvent il y aura des débats qui vont qui vont naître autour de ces question.

**PRESAGE** : Et justement dans le chapitre que vous avez écrit vous écrivez que les droits des individus en matière de genre sont devenus l'une des questions les plus controversées et les plus politiquement chargées dans l'espace public européen : est-ce que c'est à partir de cette troisième grande étape, ou est-ce que ça a toujours été le cas et est-ce que vous auriez des exemples à nous donner ?

**Maxime Forest** : Non, effectivement, je crois qu'on peut dire que pendant... - on va dire entre l'activation de ces dispositions des traités originels à la fin des années 1970 et l'élargissement à l'est de l'Europe à la fin des années 1990, on a eu une progression assez incrémentale, relativement peu controversée des dispositions européennes en matière de droit de l'égalité, de la non-discrimination, à raison en particulier du genre. Et c'est le double mouvement d'élargissement à l'est, donc avec des pays avec une expérience différente, qui sortaient d'un système qui prônait un égalitarisme de façade, le système communiste, et qui vont être assez sensibles et et peu enclins à favoriser une égalité formelle, puisque pour eux c'est un mauvais souvenir. C'est un mauvais souvenir cet égalitarisme de façade parce qu'en fait il avait été imposé par les régimes communistes comme un slogan : "nous sommes des sociétés égales, voilà, et nous allons produire l'égalitarisme au mépris de la différence entre les individus, au mépris des aspirations, au mépris, même, des compétences et des ambitions des individus". Donc, lorsqu'ils rejoignent les démocraties de marché, ils mettent en avant largement les questions de droits individuels contre cet égalitarisme. Donc le timing n'est pas exactement le bon, d'une part, il y a un retour des forces conservatrices dans ces pays qui a lieu aussi à ce moment-là au pouvoir. Et puis vous avez l'autre partie du mouvement, c'est côté Union européenne : on étend les questions d'égalité au-delà de la question de l'égalité femmes-hommes vers l'orientation sexuelle, vers l'identité de genre, et ces problématiques là vont être de plus en plus investies par des acteurs ultra-conservateurs à l'est, mais aussi à l'ouest du continent, comme un sujet de clivage fondamental.

**PRESAGE** : Et est-ce que ce clivage, justement, est-ouest que vous venez de mentionner il se manifeste toujours aujourd'hui ? Et est-ce que en particulier sur les questions de genre qu'il se manifeste ?

**Maxime Forest** : Le clivage est-ouest a tendance, là, à s'amoinrir, il connaît, on va dire, un point bas du fait de la guerre en Ukraine. Parce que l'expérience collective en matière de sécurité des pays d'Europe centrale et orientale qui étaient peu écoutés et peu comprises devient la norme. Le président de la République lui-même dit qu'on aurait dû écouter les pays baltes sur la Russie, et cetera. Donc il y a ce rapprochement qui s'opère. Il ne s'opère pas sur les questions d'égalité femmes-hommes, ça reste un vrai clivage est-ouest, mais c'est un clivage qui a eu tendance à s'étendre. C'est-à-dire que d'un clivage est-ouest, c'est devenu un clivage pan-européen entre différentes forces politiques ultra-conservatrices

inspirées notamment par l'illibéralisme d'un Viktor Orbán par exemple. On a vu les élections Slovaquie qui ont porté un des amis d'Orbán, notamment sur la base de ces enjeux d'égalité de genre.

**PRESAGE** : Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu mieux ce que c'est l'illibéralisme ?

**Maxime Forest** : L'illibéralisme c'est une forme prétendue d'exercice de la démocratie qui en fait se résume aux élections et se passe de l'État de droit. Or sans l'État de droit, sans la protection des minorités, sans un régime juridique dans lequel vous avez une hiérarchie des normes, avec les normes européennes au sommet, au-dessus, même, des constitutions nationales, sans un espace public avec un respect de la société civile, de la séparation des pouvoirs, des médias libres, et cetera, vous n'avez plus qu'un succédané de démocratie. Ça c'est le modèle Orbán, c'est le modèle Erdoğan en Turquie, c'est - alors, la Russie était un porteur de ce modèle, maintenant elle est très au-delà, elle est dans un autoritarisme radical avec des aspects même presque totalitaires parfois. Mais c'est quelque chose, voilà, qui relève de cette définition là.

**PRESAGE** : Et vous avez commencé à aborder le sujet de la guerre en Ukraine. Il y a aussi en ce moment les élections européennes qui arrivent. Est-ce que vous pensez que ces sujets d'actualité auront des conséquences sur l'eupéanisation et sur les questions de genre ?

**Maxime Forest** : On l'a vu, déjà dans les scrutins précédents - les deux scrutins précédents au niveau européen, on a vu qu'on était plutôt dans une phase de régression en matière d'égalité femmes-hommes et de portage au niveau européen. Non pas que l'Europe ne s'en préoccupe plus, elle s'en préoccupe davantage que les États membres, en général, mais elle est moins ambitieuse parce qu'il y a de plus en plus de résistances. Notamment sur cet axe est-ouest, mais pas seulement. Là on arrive dans un nouveau moment avec un tout un ensemble de risques géopolitiques majeurs : les angoisses autour de la crise climatique, la guerre de la Russie en Ukraine, et cetera, tout cela a tendance à aiguïser les clivages, notamment entre ultra-conservateurs et partisans d'une Europe plus intégrée, plus solidaire. Et ces clivages là continuent à creuser, en particulier autour des questions d'identité et d'égalité de genre. Donc je suis certain que ça occupera une place significative dans la campagne. Mon espoir est que, de plus en plus, on commence à déceler la ressemblance troublante entre le discours du Kremlin sur ces sujets et le discours d'un certain nombre d'ultra-conservateurs européens qui se prétendent patriotes.

**PRESAGE** : Merci.

Genre et cetera c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Science Po. La musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de cet épisode ainsi que des références bibliographiques sont disponibles en description.

Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à ajouter des étoiles sur votre plateforme d'écoute et à le partager. Merci et à bientôt.